

Le 28 avril en grève et en manifestation „ Retrait de la loi « travail » !

Réforme après réforme, les droits collectifs et individuels des salariés sont remis en cause, Macron, Rebsamen et aujourd’hui Loi Travail, répondant ainsi aux revendications patronales.

Le « coût du travail » est qualifié de responsable de tous les maux et l’incidence du poids du capital : dividendes, rémunération du capital, n’est jamais remise en cause.

La colère qui monte est le résultat de la situation de travail qui se dégrade et les salariés du public, comme du privé, le savent. Ils y sont confrontés tous les jours : 70% d’entre eux pensent que ce nouveau projet de loi est mauvais pour eux, il est une atteinte sans précédent à leurs droits.

Finis le diktat de ceux qui pensent à votre place, qui vous assènent, jour après jour, qu’on ne peut pas faire autrement.

Non cette situation n’est pas inéluctable et devant l’inacceptable la CGT appelle les salariés à transformer leur colère, en résistance et en lutte, à prendre leur place dans les cortèges.

La CGT porte depuis longtemps la transformation de la société, un partage des richesses qui réponde aux besoins des salariés et elle est plus que jamais résolue à permettre aux salariés d’agir ensemble pour le progrès social.

Le gouvernement et le patronat cultive la division syndicale en opposant deux camps : les « réformistes » et les « contestataires ». La CGT a choisi depuis sa création, le camp des salariés et nos propositions sont sur les tables des ministères et réactualisées à chaque négociation. Ce que la CGT recherche en permanence : c’est l’unité des salariés. Ensemble et nombreux nous sommes plus forts, isolés nous sommes soumis aux pressions de l’employeur.

Cette unité possible des salariés, des privés d’emploi, des retraités et de la jeunesse fait peur, c’est pour ces raisons que depuis des décennies les gouvernants ne cessent de nous opposer, pour répondre aux exigences des « puissants ».



La clé de voûte de ce projet de « loi travail » repose sur le fait de privilégier l'accord d'entreprise au mépris des accords collectifs. C'est pourtant ce cadre, Code du Travail et négociations collectives, qui sécurise les salariés. Aujourd'hui, 90% des salariés sont couverts par une convention collective.



Une négociation hors cadre est une négociation déloyale, car il est difficile pour des salariés non organisés de se détacher du lien de subordination qu'ils ont avec leur employeur, avec un patronat agressif qui n'hésite pas à menacer de la fermeture d'un site pour exiger la signature d'un accord, supprimant des acquis et étendant la flexibilité, ou à remettre en cause un contrat de travail avec la suppression d'emploi comme chantage permanent. Les travailleurs ne peuvent qu'être perdants avec des accords qui peuvent déroger défavorablement au Code du Travail.

Réécriture complète du Code du Travail, inversion de la hiérarchie des normes, assouplissement de la durée du travail, extension de la modulation, baisse de la majoration des heures supplémentaires, licenciements économiques facilités, transformation du rôle de la médecine du travail... les raisons de nous mobiliser contre ce texte ne manquent pas.

La fonction publique n'est pas non plus épargnée. Des collectivités qui remettent en cause, parfois hors de tout cadre juridique, les droits des agents, qui ne veulent plus payer des heures pourtant obligatoires pour assurer la continuité du service public. Les suppressions d'emplois et les réorganisations de services Etat ou Hôpital qui éloignent les populations d'un accès au service public. L'histoire nous montre que le Code du Travail est une référence aussi pour imposer un cadre de travail qui sécurise les salariés des fonctions publiques et que toute attaque à ce code sert souvent d'exemple pour porter atteinte aux statuts des fonctionnaires.

Ne vous laissez pas faire !

**Tous ensemble en grève et à la
manifestation le 28 avril 2016**

Départ 10h30 : Place d'Allier à Moulins

Place Jean Dormoy (St Paul) à Montluçon

Place de la Poste à Vichy